Image not found or type unknown

Litige avec un hissier de justice

Par **lopes**, le **23/11/2011** à **11:46**

Bonjour !
Suite à un litige avec mon avocat j'ai eu une procédure d'huissier à mon rencontre,Je devais régler par virement la somme de 50 euros par moi, que j ai respecté a ce jour.
Le 2 novembre 2011 j'ai reçus par courrier une lettre de l huissier en me précisent que mon avocat abandonnais toute poursuite a mon rencontre a cause de ma situation financière et par christianisme et que le dossier était classer (courrier a l appuis)je site lettre de l huissier(monsieur je viens a vous dans le cadre qui vous oppose a maitre Anonyme. je vous informe que ce dernier a decidé de stopper la procédure a votre encontre... au vu de votre situation financiere et par "christianisme"...
en conséquence j'adresse ce jour une mainlevée a votre banque concernant les prélèvements mensuels de 50 euros. je classe donc ce dossier en mon etude.
Malheureusement ma banque na pas pu faire le nécessaire pour annulé de suite, donc le virement a été fait se moi ci le 15 du moi.
J ai contacté l huissier pour savoir comment procéder au remboursement des 50 euros et l huissier ma répondue quand aucun qua il me remboursera cette somme.
Ma question a t'il le droit de faire sa et ci non quel sont les démarche à faire ?
Merci par avance de vos conseil
PS : je suis en pension d invalidité et trois enfants donc ses 50 euros sont très important pour survivre.

Pas de noms ni de prénoms !
Pour l ' huissier : répétition de l ' indû

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés